

## **PURE PADEL MONTAIGU**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

#### Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement et de sécurité applicables au sein du club Pure Padel MONTAIGU, afin d'assurer la sécurité, le respect et la bonne entente entre tous les joueurs et visiteurs.

#### Article 2 – Accès au club

- L'accès aux installations est réservé :
  - o Aux personnes disposant d'une réservation valide (via le site, l'application ou sur place).
  - o Aux adhérents et visiteurs autorisés.
- Les mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte.
- Le personnel du club est habilité à refuser l'accès à toute personne dont le comportement est inapproprié, dangereux ou non conforme au présent règlement.

#### Article 3 – Réservations et annulations

- Les réservations se font exclusivement via la plateforme de réservation ou à l'accueil.
- Toute annulation doit être effectuée au moins 6 heures avant le créneau réservé, sans quoi la séance sera facturée.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, le terrain peut être réattribué.

#### Article 4 – Tenue et matériel

- Une tenue de sport adaptée et des chaussures propres à semelles non marquantes sont obligatoires.
- Les joueurs doivent utiliser du matériel de padel conforme (raquettes et balles adaptées).
- Le club se réserve le droit de refuser l'accès au terrain à toute personne ne respectant pas ces règles.

#### Article 5 – Utilisation des installations

- Chaque joueur s'engage à respecter le matériel et les installations mises à disposition.
- Il est interdit de :

o Manger ou fumer sur les terrains.

o Introduire des bouteilles en verre.

o Jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.

- Toute dégradation volontaire entraînera la facturation des réparations et/ou l'exclusion du club.

#### Article 6 – Comportement et respect

- Le respect des autres joueurs, du personnel et des règles de fair-play est obligatoire.

- Les propos injurieux, violents ou discriminatoires sont strictement interdits.

- Le club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne ne respectant pas ces principes.

#### Article 7 – Sécurité et responsabilité

- Chaque joueur pratique le padel sous sa propre responsabilité.

- Le club décline toute responsabilité en cas :

o D'accident lié à une mauvaise utilisation des installations.

o De vol, perte ou détérioration d'effets personnels.

- 

- Une trousse de premiers secours est disponible à l'accueil.

#### Article 8 – Cours, tournois et événements

- La participation aux cours, tournois ou animations organisées par Pure Padel implique l'acceptation du présent règlement.

- Le club se réserve le droit de modifier les horaires ou d'annuler un événement pour raison technique, météo ou de sécurité.

#### Article 9 – Vestiaires et hygiène

- Les vestiaires et sanitaires doivent être laissés propres et rangés après utilisation.

- Aucun objet de valeur ne doit y être laissé.

- L'usage d'une serviette personnelle est recommandé.

#### Article 10 – Communication et image

- Le club peut être amené à prendre des photos ou vidéos lors des événements.

Sauf opposition écrite, chaque participant autorise leur utilisation à des fins de communication sur les supports du club (site, réseaux sociaux, affiches...).

## Article 11 – Sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner :

- Un avertissement verbal ou écrit.
- Une exclusion temporaire ou définitive du club.
- La facturation des dommages éventuels.

## Article 12 – Acceptation

La réservation d'un terrain ou la participation à une activité au sein de Pure Padel MONTAIGU vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.